

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 84 (1933)
Heft: 4

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE.

Confédération.

Traverses de bois pour les chemins de fer. — Un grand nombre d'associations suisses ont adressé une requête à la Direction générale des chemins de fer fédéraux, dans laquelle elles la priaient de recourir, à côté des traverses de fer, dans une mesure plus forte, aux traverses de bois, et, notamment, de ne pas suspendre ses achats cet hiver. Dans une communication à la presse, la Direction générale des C F F a déclaré que les traverses étrangères de fer étaient meilleur marché que celles de bois indigène, de sorte qu'elle ne pouvait acquiescer à ce vœu. Les déclarations des C F F ont été vivement critiquées, au double point de vue technique et sylvicole, et on leur a reproché d'exposer les faits de manière unilatérale. De toute façon, l'attitude adoptée là par la Direction de nos chemins de fer a causé dans tout le pays une fâcheuse impression. — Les C F F ne devront pas s'étonner si la sylviculture suisse leur rend la monnaie de leur pièce et si, constatant que les transports par autos sont meilleur marché que ceux par rail, elles les leur préfère.

De notre côté, nous demandons pourquoi les C F F achètent les locomotives électriques en Suisse ? Ils pourraient les obtenir aussi à beaucoup meilleur compte à l'étranger !

(« Le paysan romand », 1933, n° 3.)

Cantons.

Vaud. *Assemblée générale d'hiver de la Société vaudoise de sylviculture.*

Convoqués à 9,30 heures, dans la salle Tissot de l'édifice de Rumine, à Lausanne, les membres de la Société de sylviculture réunis sous l'experte direction du président M. *Jules Bornand*, constatent avec plaisir la présence de leurs camarades neuchâtelois et fribourgeois, toujours fidèles au rendez-vous de la « Vaudoise ».

M. le Conseiller d'Etat Porchet, empêché d'assister à notre réunion s'était fait excuser. Notre Société est très honorée par la présence de M. *E. Chuard*, ancien président de la Confédération, notre ancien chef du Département de l'agriculture, qui, en quelques mots, nous prouve combien il est resté attaché à tout ce qui touche la forêt.

Le programme est chargé. Le président liquide rapidement la partie administrative de la séance, vouant une parole émue à ceux qui nous ont quittés dans le courant de l'année. Il a également un mot de sympathie pour les camarades absents, retenus chez eux par la maladie et pour le rétablissement desquels nous faisons tous nos vœux.

Avant de passer aux deux conférences prévues, M. *Auguste Barbey* attire l'attention sur la mévente des bois de feu et demande à la

Société de s'intéresser à la création, dans le canton, d'industries utilisant cet assortiment. M. *Muret*, inspecteur cantonal des forêts, informe l'assemblée du fait que l'Association forestière vaudoise s'occupe également de cette question. Il n'y a pas de mévente, du moment que les stocks se sont toujours liquidés jusqu'à ce jour, mais les bois de feu se liquident mal, c'est-à-dire à des prix très bas. Les propriétaires de petits appartements ne peuvent acheter un moule de bois, ils doivent s'adresser au commerce qui leur vend le bois de feu en bûches, mais à un prix très élevé. Les propriétaires de forêts devraient faire un effort pour mettre à la disposition de l'habitant de la ville du bois de feu, sous une forme lui convenant et à des prix raisonnables.

M. *J.-J. de Luze* a le grand mérite de savoir captiver son auditoire en traitant un sujet ardu : « Le régime fiscal de nos forêts. » On se rend compte, par son exposé très fouillé, que le fédéralisme n'a pas encore perdu tous ses droits en Suisse. Chaque canton est indépendant en matière fiscale et garde son régime fiscal spécial appliqué différemment, suivant que la matière imposable est propriété de l'Etat, des communes ou des particuliers.

Dans le canton de Vaud, on assiste à une imposition progressive de la forêt. Jusqu'en 1914, les taxes cadastrales étaient peu élevées; dès 1918, un droit de coupe de 3 fr. par m³ sur pied fut établi, mais rapidement supprimé; en 1923, les taxes cadastrales furent revisées et les forêts classées en 5 zones avec des taxes différentes.

Toutes ces taxations n'ont pas donné entière satisfaction et il est de nouveau question de les reviser, en tenant compte davantage du rendement de la forêt. M. de Luze espère qu'avant d'établir ces nouvelles taxes, le fisc vaudois tiendra compte des vœux que pourrait formuler la Société vaudoise de sylviculture, en faveur des propriétaires de forêts qui devraient être partiellement dégrevés de leurs nombreuses charges.

M. Bornand remercie M. de Luze de son excellent travail. Plusieurs membres prennent part à la discussion. M. *Muret* reconnaît que les charges incombant aux propriétaires de forêts sont très lourdes; à son avis, les droits de succession doivent être considérés comme un prélèvement extraordinaire sur le capital, mais ne doivent pas entrer en ligne de compte pour établir le taux de rendement de la forêt.

M. *Genet*, directeur de l'Association forestière vaudoise, estime avec raison que les charges fiscales devraient être fixées en se basant sur le rendement net de la forêt. Pour ce qui concerne les forêts communales, l'Etat possède ces indications qui lui sont transmises, chaque année, par les inspecteurs forestiers; les forêts particulières seraient classées par comparaison. Sur la demande de plusieurs membres, le comité est invité à publier intégralement la conférence de M. de Luze.

Après une courte suspension de séance, M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, nous parle des travaux destinés à protéger

contre l'avalanche les voies ferrées et les stations climatiques. Avec cet excellent chef de course qui, durant de nombreuses années, présida aux destinées de la « Vaudoise », nous entreprenons sans fatigue, grâce aux nombreuses projections, un voyage avec Thoune comme point de départ, pour arriver dans l'Engadine, en passant par le Lötschberg, la Furka et l'Oberalp.

Durant tout le trajet, il nous est donné de nous rendre compte des énormes travaux accomplis par les cantons, grâce aux larges subsides de la Confédération. La sécurité de la ligne du Lötschberg a nécessité de nombreux travaux. Goppenstein dut, en premier lieu, être mis à l'abri des avalanches se détachant de l'alpage de Faldum par l'établissement de murs, de terrasses, de ponts de neige, de murs de déviation, etc. La ligne du chemin de fer de Goppenstein à Brigue, souvent coupée par les avalanches et les chutes de pierres, nécessita également des travaux spéciaux. La réussite des plantations de ce secteur fut assurée par l'irrigation.

Une rapide visite aux travaux de protection de Loèche-les-Bains et, par le Brigue-Disentis, nous remontons la vallée de Conches. Ici, les travaux contre les avalanches abondent. Les croupes étroites et arrondies « Galen », situées généralement au-dessus de la limite de la végétation forestière, sont les points de départ de nombreuses avalanches. Presque chaque village a son avalanche et ses travaux, mais les hameaux de Biel et d'Obergestelen sont de beaucoup les plus exposés; les néfastes coulées de neige ont provoqué dans ces communes la mort de nombreux habitants.

Les larges terrasses et les nombreux murs qui sillonnent les pâturages ont mis ces villages à l'abri de nouveaux cataclysmes. Après avoir passé la Furka et l'Oberalp, nous faisons quelques excursions dans les vallées latérales des Grisons.

Les travaux de Davos méritent une mention spéciale; exécutés, de 1922 à 1927, avec un devis de 1.200.000 fr., ils sont des plus modernes et mettront cette station hivernale à l'abri de tout danger. Contrastant avec ces travaux modernes, ceux de Pontrésina, exécutés il y a plus de trente ans, ne peuvent plus assurer le rôle primitif qui leur était assigné; ils ont, en effet, subi des ans l'irréparable outrage; leur état défectueux n'étant pas imputable à un manque d'entretien, ils seront réparés et subventionnés à nouveau.

Nous sommes arrivés au point terminus de cet intéressant voyage, au cours duquel nous avons constaté que la lutte entreprise contre les éléments destructeurs oblige les pouvoirs publics à de gros sacrifices. Ceux-ci se justifient. En exécutant ces travaux de protection, qu'il s'agisse de sauvegarder le renom d'importantes stations alpestres, ou de mettre à l'abri le modeste « mazot » du montagnard, c'est toujours une parcelle du sol suisse que nous défendons et cherchons à protéger.

Notre président se fait l'interprète de toute l'assemblée pour remercier M. Petitmermet qui est chaleureusement applaudi.

A 13,30 heures, un dîner réunit les participants à l'hôtel de la Paix. Si Lucullus n'a pas diné chez Lucullus, par contre les aimables paroles prononcées par plusieurs orateurs, dont notre hôte français, M. *Blanc*, la satisfaction d'un voisinage charmant et un excellent vin d'honneur nous firent passer d'agréables moments.

Jean de Kalbermatten.

BIBLIOGRAPHIE.

Annales de la Station fédérale de recherches forestières. Vol. XVII, fascicule 2, publié sous la direction de M. H. *Badoux*, professeur à Zurich. Un vol. grand in-8°, de 194 pages, orné de 41 illustrations hors texte et 24 figures dans le texte. Commissionnaire : Beer & C^{ie}, librairie, à Zurich, 1932. Prix, broché : 8,50 fr.

Fascicule très substantiel, témoignant de l'inlassable activité du personnel de notre Station et aussi de l'orientation toujours plus marquée des recherches vers les choses de la pratique forestière.

1° Ainsi en est-il tout particulièrement des : *Untersuchungen über den Lichtungsbetrieb an Bäumen und Beständen*, où M. le Dr Ph. *Flury*, dont la force de travail ne semble pas diminuer avec l'âge (les forestiers suisses ont fêté, il y a un an, les 70 ans de leur infatigable collègue), fait de suggestives comparaisons entre des massifs éclaircis et non éclaircis. La Station a accumulé un matériel d'observation considérable sur le développement de placettes ad hoc, notamment pour l'épicéa, le sapin, le pin sylvestre, le foyard et pour des peuplements mélangés. On possède maintenant les résultats comparatifs de séries de 20 à 40 années, ce qui permet de saisir la marche de l'accroissement des massifs et des arbres pris isolément.

Les 26 placettes utilisées pour cette étude sont dispersées à travers tout le plateau, depuis Coire à Attalens. Pour chacune d'entr'elles, traitée par l'éclaircie classique en vue du rajeunissement naturel et avec aboutissement final à la coupe définitive, l'on avait établi simultanément une placette témoin, qu'on s'abstenait d'éclaircir.

Le calcul de l'accroissement et de son taux, fait simultanément dans chaque paire de placettes, confirme l'hypothèse, admise au début, d'une recrudescence de l'accroissement par suite de la coupe claire. Avec une probité scrupuleuse, qui fait honneur à l'esprit scientifique de l'auteur, M. *Flury* convient cependant que ce boni, en faveur des massifs éclaircis, n'est pas considérable, même il souffre des exceptions; ainsi à Niedergösgen (sapin), Lüterswil (hêtre), Matzendorf (épicéa et hêtre). Du moins, peut-on conclure que la coupe claire favorise, en général, l'accroissement; seulement cette augmentation ne se déclanche pas subitement. Cela d'autant moins si le massif n'y a pas été préparé par un traitement judicieux